

Crèche de la discorde : pourquoi à Hénin-Beaumont et pas ailleurs ?

Il s'appelle Noël mais il n'aime pas l'esprit de Noël à Hénin-Beaumont. Retour sur une polémique qui n'est pas étrangère à la couleur politique du maire, FN.

Une mairie a-t-elle le droit d'installer une crèche dans l'Hôtel de ville ? David Noël, élu d'opposition communiste, ne le pense pas. Il a saisi la justice en 2016, qui lui a donné raison à deux reprises. Mi-novembre 2017, la cour administrative d'appel de Douai a déclaré illégale la crèche installée en mairie d'Hénin-Beaumont en décembre 2015.



La crèche a été installée en mairie en 2015. Elle est désormais en plein cœur du marché de Noël.

Instrumentalisation politique ?

Le maire, Steeve Briois, n'a donc pas remis la crèche, immense, dans la mairie ces deux derniers Noëls. Mais il ne fait pas pour autant le dos rond. La Une du journal municipal de décembre 2017 affiche une crèche en gros plan, avec ce titre « Crèche de Noël interdite : nos traditions bafouées ». De plus, une pétition de soutien à la crèche a été lancée, et pour couronner le tout, un concours de crèches est organisé par la mairie ! Un triple pied de nez. Sans compter que la mairie a quand même installé ladite crèche au sein du marché de Noël, comme en 2016.

En quoi la crèche dérange-t-elle David Noël ? Dans certaines villes, le drapeau du respect de la laïcité est brandi concernant la présence de crèches dans les bâtiments publics. Mais à Hénin-Beaumont, cette polémique est exacerbée. Car il ne s'agit pas seulement d'une question de laïcité. Ce que David Noël dénonce, ce n'est pas tant la crèche que son instrumentalisation politique.

Il a publié une lettre. Extraits : « Les défenseurs des crèches de Noël dans les mairies sont les mêmes groupes qui organisent des apéros saucisson-pinard, participent à la fête du cochon d'Hayange

et dénoncent un supposé grand remplacement. Obsédés par l'islam, les sites de la 'fachosphère' prétendent que l'Europe subirait une 'invasion' d'immigrés musulmans attirés par les aides sociales et déterminés à instaurer la charia. Il convient, selon eux, de stopper l'immigration et de combattre l'islam assimilé à un 'cancer' qui rongerait la société française en empêchant les constructions de mosquées [...], en interdisant le voile dans la rue, le burkini sur les plages. Parallèlement, il serait nécessaire de réaffirmer les valeurs chrétiennes de la France, de l'Europe en

s'affranchissant de la laïcité ».

Et aussi : « Ce que fait Steeve Briois est grave. À coups d'arrêté anti-mendicité, de charte anti-migrants et de pétitions pour une crèche de Noël en mairie, il utilise son mandat de maire d'Hénin-Beaumont pour distiller le poison de la xénophobie et du racisme dans la population héninoise. Avec mes camarades communistes et mes collègues du groupe d'opposition, je continuerai sans relâche de dénoncer les méthodes indignes d'un maire qui ne fait que salir notre ville ».

Les choix d'un maire FN crispent. Rappelons que des villes du Nord organisent des concours de crèches sans que cela ne pose problème, comme à Uxem. Sans oublier le spectacle annuel de Noël financé par la mairie de Marcq-en-Barœul, qui a pour thème la Nativité. Dans ces deux cas, pas d'opposition, ni de suspicion de récupération politique. Mais ce n'est pas le FN.

A.S. Hourdeaux

■ Contacté, S. Briois n'a pas réagi.

Hop ! ouvre une ligne entre Lille et Brest



Hop ! ouvre une nouvelle ligne entre Lille et Brest à partir du 25 mars 2018. ©Illustration/Wikimedia Commons

Il y a du nouveau au départ de l'aéroport Lille-Lesquin ! À partir du 25 mars 2018, la compagnie Hop ! ouvrira une ligne entre Lille et Brest pour la saison estivale.

« Les vols seront proposés à partir de 49 € l'aller simple, avec un vol quotidien (sauf le samedi). Les vols seront opérés par des appareils de type Embraer 145 (50 sièges) », annonce la compagnie dans un communiqué.

Le départ se fera de Lille à 10 h 20 (10 h 05 le dimanche) pour une arrivée à 11 h 35. Dans l'autre sens, départ de Brest à 12 h 10 (11 h 55 le dimanche) pour une arrivée à 13 h 15.

Huitième destination depuis Lille

Les vols sont d'ores et déjà disponibles à la vente sur le site hop.com. Il s'agit de la huitième destination proposée depuis Lille après Marseille, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Nice, Strasbourg et Lyon.

C'est la quatrième depuis Brest qui desservait déjà Paris Orly, Paris Charles de Gaulle et Lyon. [N.D]

HAUTS-DE-FRANCE. Le salaire moyen non-cadre est au plus bas

Voilà un classement qui ne fait pas plaisir. Selon Randstad, prestataire de services en ressources humaines (intérim), c'est dans la région Hauts-de-France que le salaire moyen non-cadre est le plus bas de l'hexagone.

« Au premier semestre 2017, un salarié non-cadre dans la région touchait en moyenne 1 558 € bruts mensuels, soit une rémunération en hausse de 1,2 % (+ 18 €) par rapport au premier semestre 2016. Les Hauts-de-France affichent ainsi une rémunération inférieure à la moyenne nationale. En 2017 en France, cette rémunération a en effet progressé de + 0,9 % pour un salaire de 1 579 € bruts mensuels », détaille l'étude.

Pour mener cette étude, Randstad s'appuie sur des salaires constatés, extraits de 140 041 fiches de paie en Hauts-de-France. « Ce n'est pas une étude déclarative », insistent les auteurs.

Secteurs par secteurs

Si l'on regarde l'inflation, sur les six premiers mois de l'année qui s'est élevée à + 1,05 %, les salariés non-cadres des Hauts-de-France France bénéficient donc en moyenne d'un gain de

pouvoir d'achat de + 0,15 %. Autant dire presque rien.

Si l'on prend secteurs par secteurs, on note que les rémunérations les plus élevées sont dans le BTP (Bâtiment et travaux publics) avec un salaire moyen de 1 648 €. Cela reste malgré tout en dessous de la moyenne nationale enregistrée pour ce secteur : 1 660 €. « Le secteur de l'industrie voit ses rémunérations augmentées de +1,1 %, soit un salaire moyen de 1 557 €. Pour autant, leur fiche de paie reste là encore inférieure au salaire moyen national ».

C'est finalement le secteur des services qui enregistre la plus forte revalorisation (+ 1,2 %) dans les Hauts-de-France en 2017. Mais les salaires y demeurent plus faibles en région qu'au niveau national, soit 1 541 €, contre 1 571 € dans l'ensemble du pays.

Proche du Smic

Au final, l'évolution de la rémunération des salariés non-cadres s'explique en réalité par la hausse du Smic. « Les non-cadres ayant des rémunérations relativement proches du salaire minimum, toute variation de ce dernier a des répercussions directes sur leur

fiche de paie. L'évolution du Smic, davantage que l'amélioration de la conjoncture, explique donc l'évolution du salaire des non-cadres ».

Au premier semestre 2017, un salarié non-cadre en Hauts-de-France percevait en moyenne une rémunération de 1 558 €, soit un niveau supérieur de + 5,3 % au salaire minimum (1 480 €).

41 € de moins qu'en Normandie

Cette rémunération de 1558 euros place donc les Hauts-de-France en queue de classement. Juste derrière la Bretagne (1 562 €) et la Nouvelle-Aquitaine (1 564 €). C'est en Normandie que les non-cadres sont les mieux payés avec un salaire moyen s'élevant à 1 599 €.

N.D

Rejoignez nous sur



facebook

CHOCOLATERIE
MONBANA
FRANCE 1934



“ Nos sapins sont croquants et nos prix fondants ”

FABRICATION  FRANÇAISE

1 AVENUE DU GRAND COTTIGNIES
(nouvellement Avenue Pierre Mauroy)
WASQUEHAL - En face du Garage Peugeot

Dans la liste des sociétés dénichées. Commerce indépendant. Photos non contractuelles. Suggestion de présentation. www.monbana.com. SA le capital de 800 000 €. RCS NANTES FR 542 110 022. PROX DE NOS SAVOIRS, AU MILIEU DES SÈCLES